



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/328
S/22850
29 juillet 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 24 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU CAMBODGE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 29 juillet 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration des ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE sur la question cambodgienne, publiée le 19 juillet 1991 à Kuala Lumpur (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 24 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Sedfrey A. ORDONEZ

*A/46/150.

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires étrangères des
pays de l'ANASE sur la question cambodgienne, publiée
le 19 juillet 1991 à Kuala Lumpur

1. Les ministres des affaires étrangères, en examinant la situation au Cambodge, ont constaté que la convocation de la réunion du Conseil national suprême à Jakarta du 2 au 4 juin 1991 a été l'occasion d'événements marquants. Ils ont noté avec satisfaction que la réunion du CNS à Pattaya du 24 au 26 juin 1991, convoquée et présidée par S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, avait créé une dynamique favorable au processus de paix devant déboucher sur un règlement politique d'ensemble.
2. Ils se sont félicités de la réunion officieuse du CNS à Beijing le 17 juillet 1991, à laquelle étaient invités des représentants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les deux coprésidents de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge. Ils ont été vivement encouragés par les nouveaux progrès faits lors de cette réunion, qui a notamment permis d'élire à l'unanimité S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk président du CNS dans un esprit de compromis et de réconciliation nationale.
3. Ils estiment que la décision prise par le CNS de s'installer à Phnom Penh devrait lui permettre de fonctionner, pendant toute la période de transition, comme l'unique organe légitime et la seule source d'autorité incarnant l'indépendance, la souveraineté et l'unité du Cambodge, comme le stipulait la Déclaration commune de la Réunion officieuse tenue à Jakarta sur le Cambodge, datée du 10 septembre 1990.
4. Les ministres des affaires étrangères ont réitéré leur appui aux efforts faits par les deux coprésidents de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et les ont encouragés à continuer à aider les parties cambodgiennes à parvenir à un accord sur les questions non résolues dans les projets d'accord basés sur le document-cadre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Ils ont exprimé l'espoir que les deux coprésidents pourraient convoquer à nouveau dès que possible la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge.
5. Les ministres des affaires étrangères ont vivement insisté sur la nécessité d'une réconciliation nationale entre les parties cambodgiennes et ont appelées celles-ci à intensifier les efforts qu'elles faisaient pour rechercher un compromis qui leur permette de résoudre les problèmes laissés en suspens lors des consultations entre les coprésidents et les membres du CNS qui ont eu lieu à Jakarta entre le 2 et le 4 juin 1991.
6. Les ministres des affaires étrangères se réjouissent à la perspective de voir le CNS occuper le siège du Cambodge à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et se félicitent de la décision prise par le CNS d'y envoyer une délégation dirigée par S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk.

7. Les ministres des affaires étrangères ont souligné que, à l'étape cruciale à laquelle on était parvenu, il fallait tout faire pour maintenir la dynamique du processus de paix. Ils ont noté en particulier qu'il convenait de reconnaître le CNS en tant qu'organe constitué et opérationnel et de lui fournir l'appui international dont il avait besoin. A cette fin, les ministres des affaires étrangères ont décidé que tous les pays membres de l'ANASE répondraient favorablement à l'invitation que leur avait faite le CNS d'accréditer des représentants auprès du Conseil.
